

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014 A 20 H 30

### <u>L'ordre du jour était le suivant</u>:

- proposition de noms pour les commissaires de la commission communale des impôts directs,
- subventions aux associations,
- affaires foncières.
- questions diverses.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du douze mai et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Irène BORREL, Catherine BOUNIOL, Catherine BOUTIN, Florence FERNANDEZ, Michel GERBAL, Marie-José GUILLEMETTE, Martine LARTAUD, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Catherine PUEL, Philippe ROCHOUX, Louis ROUJON, Philippe SARRAN.

Absents excusés : /

Absents:/

Excusés ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN

En ouverture de séance le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la séance du 28 avril 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il propose également au conseil municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y ait aucune opposition de la part des membres du conseil municipal :

- observations sur le rapport formalisé de La Poste en date du 14 mai 2014 relatif au changement des horaires du bureau de poste de Chanac.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

# MOTION CONTRE LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE CHANAC LE SAMEDI MATIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Julie Lebègue, représentant de la Poste et Madame Nathalie Méjean, déléguée aux relations territoriales ont souhaité le rencontrer le 14 mai 2014 pour lui remettre un rapport formalisé relatif à l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste de Chanac.

Ce rapport indique que La Poste souhaite supprimer à compter du 16 août 2014 l'ouverture du bureau de poste de Chanac le samedi matin.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler les horaires actuels :

- du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
- le samedi : de 9 h à 12 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'OPPOSE CATEGORIQUEMENT à la fermeture du bureau de Poste de Chanac le samedi matin compte tenu que c'est le seul jour où peuvent s'y rendre les usagers de ce service public travaillant la semaine.

# PROPOSITION DE NOMS POUR LES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il précise que les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Lozère sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose les personnes suivantes :

TITULAIRES			
NOMS	ADRESSES		
LACAN Claude	Route des Vals, 48230 CHANAC		
ITIER Denis	Route de Marijoulet, 48230 CHANAC		
PELAT Michèle (propriétaire de bois)	Le Cros Haut, 48230 CHANAC		
JOUVE Bernard (domicilié hors commune)	2 Chemin du Carmel, 48000 MENDE		
FRAYSSIGNES Lucienne	Chemin d'Esclanèdes, 48230 CHANAC		
POUJOLS Guy	Le Sabatier, 48230 CHANAC		
DELMAS Véronique	Les Plaines, 48230 CHANAC		
BOUNIOL Jean-Luc	Route des Vals, 48230 CHANAC		
LACAN Alain	Rue des Ecoles, 48230 CHANAC		
BARBUT André	Rue des Aires, 48230 CHANAC		
FERNANDEZ Florence	Chemin de Marijoulet, 48230 CHANAC		
AUGADE Alain	Route des Vals, 48230 CHANAC		
SUPPLEANTS			
NOMS	ADRESSES		
BORREL Irène	Ancien Presbytère, 48230 ESCLANEDES		
GUILLEMETTE Marie-José	Place du Terras, 48230 CHANAC		
BARBUT Alain (propriétaire de bois)	Route du Cros, 48230 CHANAC		
VIEILLEDENT Alain (domicilié hors commune)	Rue Jules Ferry, 48000 BADAROUX		
PAGES Manuel	Route du Cros, 48230 CHANAC		
MEZY André	La Parro, 48230 CHANAC		

MALAVAL Christian	Le Sabatier, 48230 CHANAC
LARTAUD Jean-François	Route de Marijoulet, 48230 CHANAC
GROUSSET Henri	Le Jas, 48230 CHANAC
COGOLUEGNES Alain	La Parro, 48230 CHANAC
MOLINES Gérôme	Ressouches, 48230 CHANAC
PALMIER Jocelyne	Avenue du Triadou, 48230 CHANAC

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

① Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement aux différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions ci-après :
ACTIONS JEUNESSE (associations sportives et culturelles)
ACTIONS JECNESSE (associations sportives et culturenes)  ⇒ Chanac Tennis de Table
⇒ Gévaudan Capoeira
→ Gevaudan Capoeira
⇒ Le Roc de la Lègue
⇒ A.S.C. de Chanac (école de foot)
→ Croque Notes
⇒ Groupe Spéléo Caussenard
⇒ Sacha Girls 500,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac
1 0
⇒ Padmasana
7 767,00 €
MANIFESTATIONS ET SPECTACLES  Solve l'argan Dendembeurs de Lorère (andreses)  1 500 00 6
⇒ Cavaliers Randonneurs de Lozère (endurance)
⇒ Les Salta Bartas (trail pédestre)
⇒ Cie des Archers de Chanac (fédéral qualif. champ. France)
⇒ Gévaudan Capoeira (festival 2014)
⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers (14 juillet)
⇒ AMUSEL (festival 2014)
⇒ Le Roc de la Lègue (course départementale enfants)
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (14 août)
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (fanfare défilé 14 juillet)
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural ( <i>fête</i> )
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (noël)
⇒ Détours du Monde (festival)
⇒ Détours de Monde (saison derrière la tour)
⇒ Tour cycliste du Gévaudan 1 000,00 €
24 440,00 €
PATRIMOINE
⇒ Fondation du Patrimoine
ANIMATIONS SOCIALES
⇒ Les Dolmens (association sportive adaptée)
⇒ Club de l'Amitié
⇒ Visiteuses des Malades en Ets Hospitaliers
⇒ FNACA
⇒ Veufs et Veuves de Lozère   100,00 €
⇒ Les Amis de la Maison des Aires <u>1 300,00 €</u>
2 600,00 €

#### **DIVERS**

$\Rightarrow$	La Loutre Chanacoise (alevinages et entretien ruisseaux)	400,00€
$\Rightarrow$	Association Vallée du Lot	<u>117,76</u> €
		517.76 €

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

② Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Chanac Accueil et Loisirs a pour mission l'accueil de loisirs sans hébergement et le centre d'animations sociales et culturelles.

Dans le cadre de ces activités, Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les subventions à verser à cette association pour l'année 2014. Il rappelle également les conventions existantes relatives à la mise à disposition de différents locaux communaux et pour lesquelles CHALEN verse en contrepartie à la commune une participation financière annuelle de 8 760 € pour l'accueil de loisirs sans hébergement et de 13 985,71 € pour le centre d'animations sociales et culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer à l'association CHALEN les subventions suivantes :

- ⇒ 32 557 € (centre d'animations sociales et culturelles),
- ⇒ 35 934 € (ALSH + cofinancement salaire animateur).

### **AFFAIRES FONCIERES**

### ⇒ acquisition parcelle B 301 à M. et Mme Fiévet

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 5 septembre 2011 avait fait part de son intérêt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 301 de 71 m² appartenant à Monsieur et Madame Fiévet, lesquels avaient répondu n'être pas vendeurs le 30 novembre 2011.

Il informe l'assemblée du courrier recommandé avec avis de réception de Monsieur et Madame Fiévet reçu le 25 avril 2014, indiquant qu'ils étaient aujourd'hui disposés à vendre ce terrain à la commune au prix de 3 500 €.

Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette acquisition qui permettrait à la commune d'implanter un point-tri et des sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle B n° 301 au prix de 3 500 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette transaction.

## ⇒ <u>acquisition d'une emprise à la SCI Marie-Rivier et à Mme Labourdette pour</u> la création de places de stationnement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école privée par la SCI Marie-Rivier, il est envisagé d'acquérir une emprise à la SCI Marie Rivier et à Madame Labourdette pour créer des places de stationnement supplémentaires dans la rue des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de cette opération,

SOLLICITE l'avis du service du Domaine pour déterminer la valeur vénale des emprises envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 07 minutes.